

SESSION 2010

---

**CAPLP  
CONCOURS EXTERNE  
ET CAFEP**

**Section : LETTRES - HISTOIRE**

**COMPOSITION D'HISTOIRE OU GÉOGRAPHIE**

Durée : 5 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets et indiquera sur l'en-tête de sa copie le numéro du sujet traité.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets et indiquera sur sa copie le numéro du sujet traité.

**PREMIER SUJET**

**L'engagement des intellectuels français de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie**

**SECOND SUJET**

**La République en France : 1848-1944**

**Remarque importante :** Les documents fournis avec le sujet sont destinés à aider le candidat dans la rédaction et l'illustration de sa composition ; l'épreuve n'est pas un commentaire de documents.

## PREMIER SUJET

**L'engagement des intellectuels français de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie**

## DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Document 1 :** Emile Zola, *La Vérité en marche*, 1901, (extraits), éditions Complexe, 1988, pp. 97 - 113

**Document 2 :** Photographie du 1<sup>er</sup> Congrès international des écrivains antifascistes (21 - 25 Juin 1935, Paris, Palais de la Mutualité), in M. Margairaz, D. Tartakowsky, *Une Histoire du Front populaire, « L'avenir nous appartient ! »*, Larousse, 2006

**Document 3 :** « Manifeste des 121 - Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie, 6 septembre 1960 » (extraits), in O. Wieviorka, C. Prochasson, *La France du XX<sup>e</sup> siècle, Documents d'histoire*, Le Seuil, coll. « Points / Histoire », 1994, pp. 495-498

## Document 1

*« Ces pages ont paru dans L'Aurore, le 13 janvier 1898.*

*Ce qu'on ignore, c'est qu'elles furent d'abord imprimées en brochure [...]. Au moment de mettre cette brochure en vente, la pensée me vint de donner à ma Lettre une publicité plus large, plus retentissante, en la publiant dans un journal. L'Aurore avait déjà pris parti, avec une indépendance, un courage admirables, et je m'adressai naturellement à elle. Depuis ce jour, ce journal est devenu pour moi l'asile, la tribune de liberté et de vérité, où j'ai pu tout dire. [...]*

Lettre à M. Félix Faure,  
Président de la République

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Quelle tache de boue sur votre nom – j'allais dire sur votre règne – que cette abominable affaire Dreyfus. Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'Histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. [...]

Je le répète avec une certitude plus véhémement : la vérité est en marche et rien ne l'arrêtera. C'est d'aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui seulement les positions sont nettes : d'une part, les coupables qui ne veulent pas que la lumière se fasse ; de l'autre, les justiciers qui donneront leur vie pour qu'elle soit faite. Je l'ai dit ailleurs, et je le répète ici : quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres.

\*

Mais cette lettre est longue, monsieur le Président, et il est temps de conclure.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans l'*Eclair* et dans l'*Echo de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

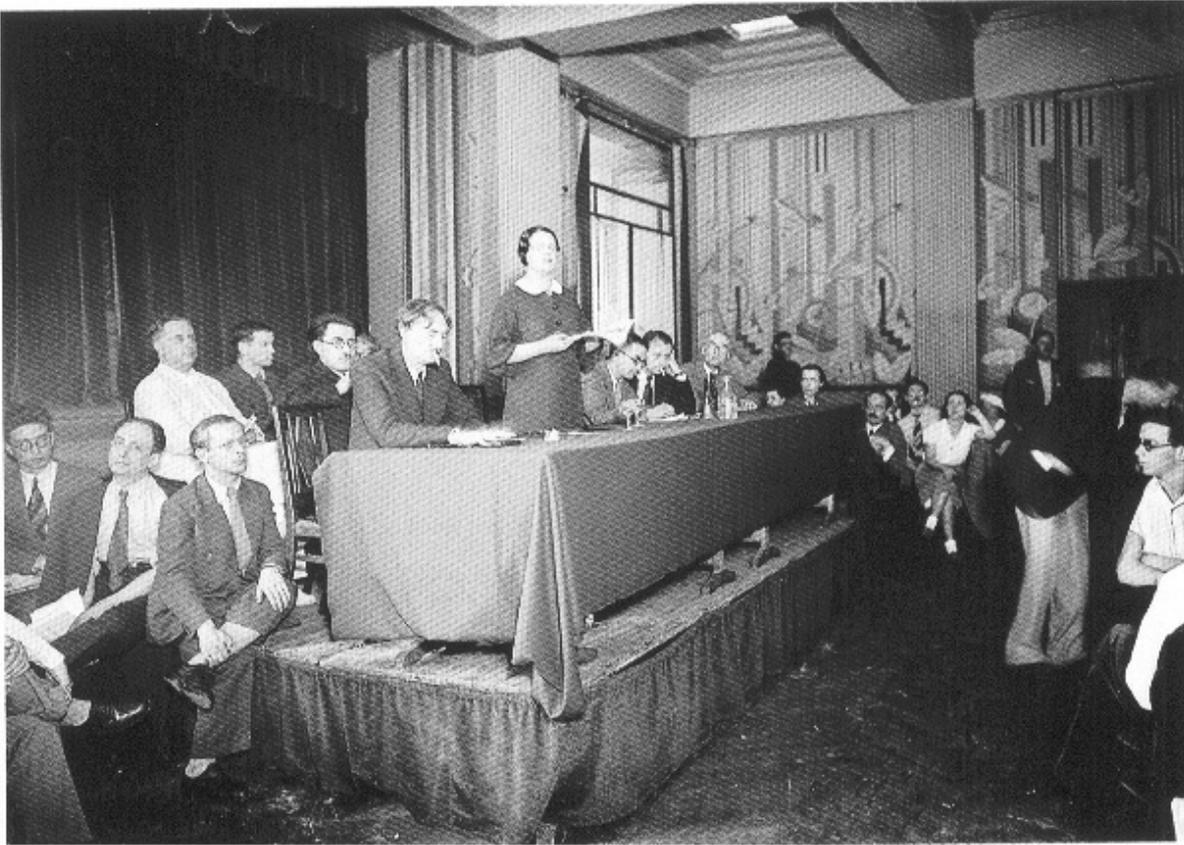
Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cours d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

J'attends.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect. »

Emile Zola, *La Vérité en marche*, 1901, éditions Complexe, 1988, pp. 97 - 113

**Document 2**



1<sup>er</sup> Congrès international des écrivains antifascistes, 21 au 25 juin 1935, Paris, Palais de la Mutualité,.

À la tribune, de gauche à droite : H. Barbusse, M. Praz, P. Nizan, A. Malraux, A. Gide. Au second plan : P. Vaillant-Couturier. Assis sur l'estrade, jambes croisées : T. Tzara.

M. Margairaz, D. Tartakowsky, *Une Histoire du Front populaire, « L'avenir nous appartient ! »*, Larousse, 2006

### **Document 3**

Un mouvement très important se développe en France, et il est nécessaire que l'opinion française et internationale en soit mieux informée, au moment où le nouveau tournant de la guerre d'Algérie doit nous conduire à voir, non à oublier, la profondeur de la crise qui s'est ouverte il y a six ans. [...]

C'est dans ces conditions que beaucoup de Français en sont venus à remettre en cause le sens de valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse ? N'y a-t-il pas des cas où le refus est un devoir sacré, où la « trahison » signifie le respect courageux du vrai ? Et lorsque, par la volonté de ceux qui l'utilisent comme instrument de domination raciste ou idéologique, l'armée s'affirme en état de révolte ouverte ou latente contre les institutions démocratiques, la révolte contre l'armée ne prend-elle pas un sens nouveau ?

Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. Celle-ci se prolongeant, il est normal que ce cas de conscience se soit résolu concrètement par des actes toujours plus nombreux d'insoumission, de désertion, aussi bien que de protection et d'aide aux combattants algériens. Mouvements libres qui se sont développés en marge de tous les partis officiels, sans leur aide et, à la fin, malgré leur désaveu. Encore une fois, en dehors des cadres et des mots d'ordre préétablis, une résistance est née, par une prise de conscience spontanée, cherchant et inventant des formes d'action et des moyens de lutte en rapport avec une situation nouvelle dont les groupements politiques et les journaux d'opinion se sont entendus, soit par inertie ou timidité doctrinale, soit par préjugés nationalistes ou moraux, à ne pas reconnaître le sens et les exigences véritables.

Les soussignés, considérant que chacun doit se prononcer sur des actes qu'il est désormais impossible de présenter comme des faits divers de l'aventure individuelle ; considérant qu'eux-mêmes, à leur place et selon leurs moyens, ont le devoir d'intervenir, non pas pour donner des conseils aux hommes qui ont à se décider personnellement face à des problèmes aussi graves, mais pour demander à ceux qui les jugent de ne pas se laisser prendre à l'équivoque des mots et des valeurs, déclarent :

- Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien.
- Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français.
- La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.

Arthur ADAMOV - Robert ANTELME - Georges AUCLAIR - Jean BABY - Hélène BALFET - Marc BARBUT - Robert BARRAT - Simone de BEAUVOIR - Jean-Louis BEDOUIN - Marc BEIGBEDER - Robert BENAYOUN - Maurice BLANCHOT - Roger BLIN - Arsène BONNAFOUS-MURAT - Geneviève BONNEFOI - Raymond BORDE - Jean-Louis BORY - Jacques-Laurent BOST - Pierre BOULEZ - Vincent BOUNOURE - André BRETON - Guy CABANEL - Georges CONDAMINAS - Alain CUNY - Dr Jean DALSACE - Jean CZARNECEI - Adrien DAX - Hubert DAMISCE - Bernard DORT - Jean DOUASSOT - Simone DREYFUS - Marguerite DURAS - Yves ELLEOUËT - Dominique ÉLUARD - Charles ESTIENNE - Louis-René des FORETS - Dr Théodore FRAENKEL - André FRENAUD - Jacques GERNET - Edouard GLISSANT - Anne GUÉRIN - Daniel GUÉRIN - Jacques HOWLETT - Edouard JAGUER - Pierre JAOUEN - Gérard JARLOT - Robert JAULIN - Alain JOUBERT - Henri KREA - Robert LAGARDE - Monique LANGE - Claude LANZMANN - Robert LAPOUJADE - Henri LEFEBVRE - Gérard LEGRAND - Michel LEIRIS - Paul LEVY - Jérôme LINDON - Eric LOSFELD - Robert LOUZON - Olivier de MAGNY - Florence MALRAUX - André MANDOUZE - Maud MANNONI - Jean MARTIN - Renée MARCEL-MARTINET - Jean-Daniel MARTINET - Andrée MARTY-CAPGRAS - Dionys MASCOLO - François MASPERO - André MASSON - Pierre de MASSOT - Jean-Jacques MAYOUX - Jehan MAYOUX - Théodore MONOD - Marie MOSCOVICI - Georges MOUNIN - Maurice NADEAU - Georges NAVEL - Claude OLLIER - Hélène PARMELIN - Marcel PÉJU - José PIERRE - André PIEYRE de MANDIARGUES - Edouard

PIGNON - Bernard PINGAUD - Maurice PONS - J.-B. PONTALIS - Jean POUILLON - Denise RENE - Alain RESNAIS - Jean-François REVEL - Alain ROBBE-GRILLET - Christiane ROCHEFORT - Jacques-François ROLLAND - Alfred ROSMER - Gilbert ROUGET - Claude ROY - Marc SAINTSAENS - Nathalie SARRAUTE - Jean-Paul SARTRE - Renée SAUREL - Claude SAUTET - Jean SCHUSTER - Robert SCIPION - Lonis SEGUIN - Geneviève SERREAU - Simone SIGNORET - Jean-Claude SILBERMANN - Claude SIMON - SINÉ - René de SOLIER - D. de la SOUCHERE - Jean THIERCELIN - Dr René TZANCK - VERCORS - J.-P. VERNANT - Pierre VIDAL-NAQUET - J.-P. VIELFAURE - Claude VISEUX - YLIPE - René ZAZZO.

« Manifeste des 121 - Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie, 6 septembre 1960 » (extraits), in O. Wieviorka, C. Prochasson, *La France du XX<sup>e</sup> siècle, Documents d'histoire*, Le Seuil, coll. « Points / Histoire », 1994, pp. 495-498

SECOND SUJET

**La République en France : 1848-1944**

DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Document 1 : Profession de foi de Victor Hugo en vue des élections complémentaires du 4 juin 1848, publiée en plaquette en mai 1848**

V. Hugo, *Actes et Paroles, Avant l'exil (1841-1851)*, tome 1, éditions Nelson, Paris, pp.164 et ss.

**Document 2 : Le suffrage universel, *Le Petit Journal*, n° 143, 19 août 1893**

<http://www.19e.org/documents/troisiemerepublique/suffrageuniversel/peuple.htm>,  
(consulté le 15 septembre 2009)

**Document 3 : Discours de Charles de Gaulle, Paris, Palais de Chaillot, 12 septembre 1944**

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, vol. 1 : «Pendant la guerre : juin 1940 – janvier 1946», Plon, 1970, pp. 447 - 449

## **Document 1**

« Mes concitoyens,

Je réponds à l'appel des soixante mille électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix. Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée. La voici : deux républiques sont possibles.

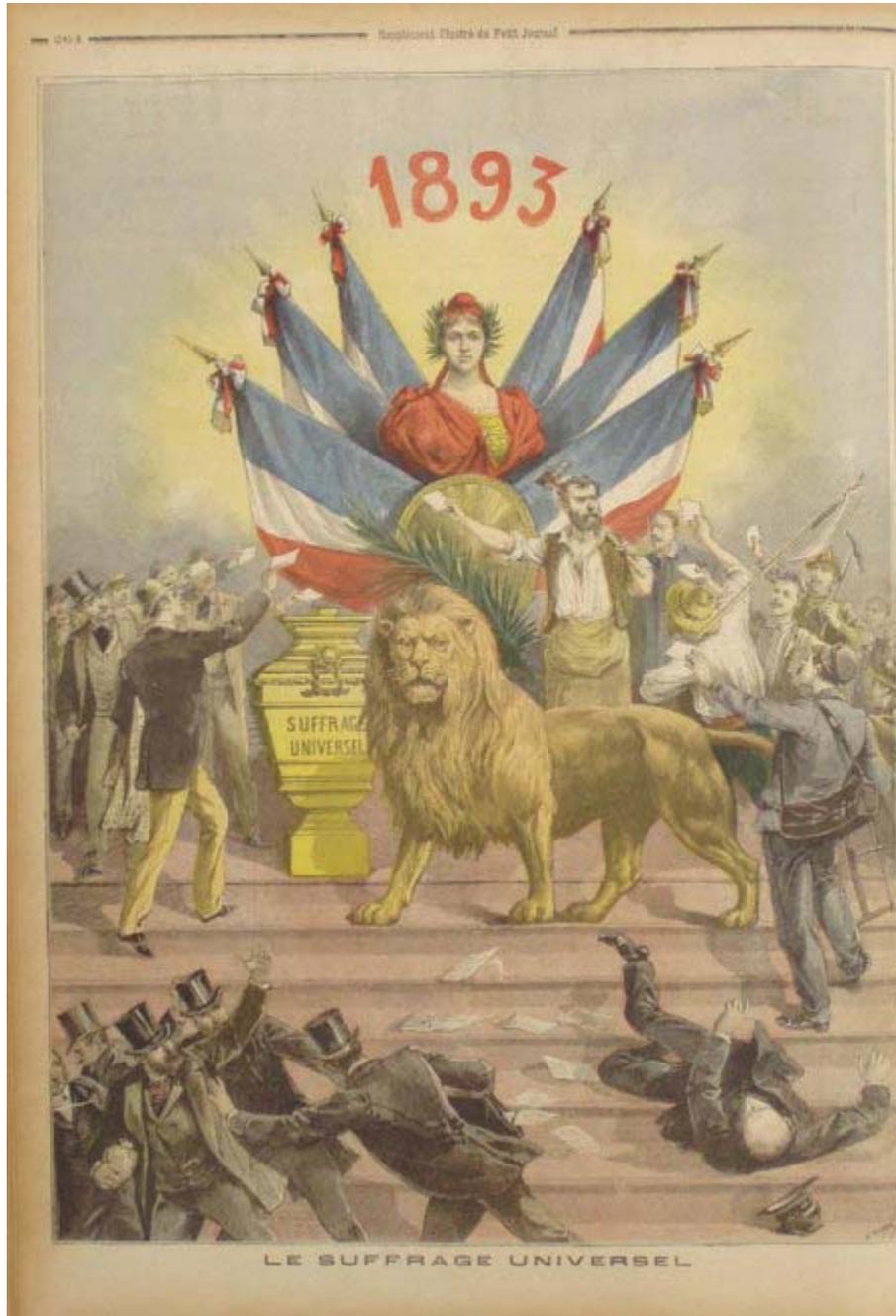
L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera à bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'école polytechnique et la légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : Liberté, Egalité, Fraternité, l'option sinistre : ou la Mort ; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu ; remettra en mouvement ces deux machines qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine ; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion de tous les Français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique ; fondera une liberté sans usurpations et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres ; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement ; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile ; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol ; partira de ce principe qui veut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli, et le travail comme l'élément de la propriété future ; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau ; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée ; poursuivra, sans quitter terre pourtant et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sereine de tous les grands rêves des sages ; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit ; subordonnera la force à l'intelligence ; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de barbarie ; fera de l'ordre la loi des citoyens, et de la paix la loi des nations ; vivra et rayonnera ; grandira la France, conquerra le monde ; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre. »

V. Hugo, *Actes et Paroles, Avant l'exil (1841-1851)*, tome 1, éditions Nelson, Paris, pp.164 et ss.

Document 2



*Le Petit Journal*, n° 143, 19 août 1893

<http://www.19e.org/documents/troisiemerepublique/suffrageuniversel/people.htm>  
(consulté le 15 septembre 2009)

### **Document 3**

[...] « Il est vrai que ce n'est point tout que de reprendre son rang. Encore faut-il le tenir. Au fond de l'océan des douleurs et des outrages où elle fut plongée depuis plus de quatre ans et dont elle émerge aujourd'hui, la nation française a mesuré les causes de ses malheurs provisoires, celles dont elle fut elle-même responsable et celles qui incombent à d'autres. Elle a discerné également les voies et moyens de retourner à sa vocation de liberté et de grandeur. Pour y parvenir, il s'est formé dans notre peuple, au milieu des épreuves, une extraordinaire unanimité nationale. Telle est la force immense à laquelle on appelle le Gouvernement pour remplir sa mission au service du pays.

S'il a le droit et le devoir d'en appeler à cette force, c'est d'abord parce qu'il est le gouvernement de la République. Assurément, le raz de marée qui a passé sur la France a balayé les organismes par quoi s'exprimait normalement la volonté nationale. Assurément, la masse des citoyens a jugé que de profondes réformes devaient être apportées au fonctionnement de nos institutions. C'est pourquoi il n'existe, en droit ni en fait, aucun autre moyen d'établir l'édifice démocratique que de consulter le souverain, qui est le peuple français. Dès que la guerre voudra bien le permettre, c'est-à-dire dès que le territoire sera entièrement libéré et que nos prisonniers et déportés auront regagné leurs foyers, le gouvernement conviera la nation à élire, par le suffrage universel de tous les hommes et de toutes les femmes de chez nous, ses représentants dont la réunion constituera l'Assemblée Nationale. Jusque-là, le gouvernement remplira sa tâche avec le concours de l'Assemblée consultative élargie, destinée à fournir une expression aussi qualifiée que possible de l'opinion et dont les hommes éprouvés qui forment aujourd'hui le Conseil national de la Résistance seront tout naturellement le noyau. Mais, dès que la souveraineté aura été rétablie dans la personne des mandataires élus de la nation, le gouvernement déposera entre leurs mains le pouvoir provisoire dont il assume la charge.

Si le gouvernement est celui de la République, ce n'est pas seulement parce qu'il fait en sorte de conduire la nation, selon ses vœux et ses intérêts, jusqu'au nouveau départ de la démocratie française, mais c'est aussi pour cette raison qu'il fait et fera appliquer les lois, les justes lois que la nation s'était données au temps où elle était libre et qui s'appellent les lois républicaines. Sans doute n'affirmons-nous pas que toutes soient parfaites, mais, telles quelles, elles sont les lois ! et, tant que la souveraineté nationale ne les aura pas modifiées, c'est le strict devoir du pouvoir exécutif, fut-il, comme il l'est, provisoire, de les faire exécuter dans leur esprit et dans leurs termes, ainsi qu'il l'a fait d'ailleurs, sans hésiter et sans fléchir, depuis plus de quatre années, parmi tous les hommes et dans tous les territoires qu'il arrachait successivement à l'ennemi ou à Vichy. Sans doute, les circonstances lui imposent-elles parfois de prendre des dispositions qui ne sont pas formulées dans nos codes et d'associer souvent à l'élaboration de ces dispositions l'Assemblée consultative, mais il le fait sous sa responsabilité, dont la nation à juste titre, considère qu'elle est entière. Il appartiendra ensuite aux futurs élus du pays de les transformer, ou non, en lois proprement dites. Faute de s'en tenir fermement à ces principes, il n'y aurait qu'arbitraire et chaos, dont la nation ne veut pas. Mais, en les appliquant, nous trouvons les conditions de l'ordre, de l'efficacité et de la justice. »

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, vol. 1 : «Pendant la guerre : juin 1940 – janvier 1946», Plon, 1970, pp. 447 - 449